

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 59 CONCERNANT VALLOUREC**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*

✂

**VALLOUREC**

**DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 23 MAI 2019**

**RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTIONS 7 et 8 : Politique de rémunération**

**Analyse**

La politique de rémunération du Président et des membres du directoire présenté au vote des actionnaires intègre la faculté, pour le conseil de surveillance, de maintenir le bénéfice des actions gratuites et des options d'achat et de souscription non encore acquises au-delà de la cessation de fonctions des dirigeants, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4  
*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

- RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

## Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.*

# GOUVERNANCE

## **1. Composition du conseil de VALLOUREC**

Le conseil de surveillance de VALLOUREC comportera, à l'issue de l'assemblée générale 81,8% de membres libres d'intérêts, hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Vivienne Cox	Président	Libre d'intérêts		F	59	UK	9	2022	0	3			
	Pierre Pringuet	Vice-Président.	Libre d'intérêts		M	69	FR	4	2020	0	4		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Pascale Chargrassse	Représentant des salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts		F	58	FR	9	2023	0	1		M	M
	Mickael Dolou	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts		M	43	FR	2	2021	0	1		M	M
	Yuki Iriyama	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts		M	71	JP	2	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Maria Pilar Albiac-Murillo		Libre d'intérêts		F	65	ES	4	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Altuzarra		Libre d'intérêts		M	69	FR	4	2023	0	1			
	Laurence Broseta		Libre d'intérêts		F	50	FR	3	2022	0	2		M	M
	Cédric de Baillencourt		Libre d'intérêts		M	49	FR	8	2022	2	12			
<input checked="" type="checkbox"/>	Corinne de Bilbao		Libre d'intérêts	n.a	F	52	FR	Nouveau	2023	0	1			
	Jean-Jacques Morin		Libre d'intérêts		M	58	FR	1	2022	1	1	P		
	Alexandra Schaapveld		Libre d'intérêts		F	60	NL	9	2022	0	3	M	M	M
	<b>BpiFrance Participations SA</b> Représentée par Alexandre Ossola	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts		M	44	FR	3	2020	0	2	M		

## 2. Spécificités

- Les statuts de VALLOUREC comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Aucune femme ne siège au comité exécutif.
- Les taux de présence aux réunions du conseil ne sont pas précisés.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ